



CAPL n°3 du 27 juin 2016
Mouvement local de mutations des agents C au 1^{er} septembre 2016

Après lecture des déclarations liminaires (cf celle de FO à la suite), le Président fait observer que :

- le TAGERFIP est largement suffisant et qu'il n'est pas dans la démarche de la DG d'affiner davantage les affectations ;
- il y a plus de départs d'agents C (12) que d'arrivées (8 + 1 en cours) en Sarthe ;
- le département compte 9 vacances d'emploi C et 6 agents en surnombre ;
- la Sarthe n'est pas concernée par le déficit de 40 %.

1. Approbation du procès-verbal de la CAPL n° 3 du 17 décembre 2015 par toutes les OS présentes.

2. Mouvement local complémentaire de mutation des agents de catégorie C au 1^{er} mars 2016 :

Sur la RAN du **Mans** :

Postes vacants À l'issue du mouvement	C
CDFP CONLIE	1
CDFP ECOMMOY	1
CDFP LA SUZE	1
SIP LE MANS EST	2

Sur la RAN de **La Flèche** :

Postes vacants À l'issue du mouvement	C
CDFP SABLE SUR SARTHE	2

Sur la RAN de **Mamers** :

Postes vacants À l'issue du mouvement	C
CDFP SAINT PATERNE	2

Sur la RAN de **St-Calais** :
Aucun mouvement.

L'administration refuse de donner les affectations des ALD avant la CAPL n°2 (B) qui aura lieu le 11 juillet 2016.

L'administration envisage de remodeler les RAN pour septembre 2017.

VOTE : F.O.-DGFIP s'est abstenu pour les raisons suivantes : même si la plupart des agents ont obtenu leur 1^{er} voire leur 2^e choix, nous constatons que 4 agents n'ont pas obtenu satisfaction.

3. Questions diverses

Nous sommes intervenus sur la pénurie d'agents dans certains services, notamment en cas d'absence maladie.

Vos représentants en CAPL :

- | | | |
|--------------------------------|------------------------|----------------------|
| - Françoise BLANDET, titulaire | SIP ST Calais | tel : 02.43.63.26.79 |
| - Anne PUJOL, titulaire | Paierie Départementale | tel : 02.43.77.18.71 |
| - Angélique DESPONTS, expert | SIE Le Mans Sud-Ouest | tel : 02.43.83.85.67 |

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION
DE LA
SARTHE

*« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)*

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Déclaration liminaire CAPL n°3 mutations du 27 juin 2016

Monsieur le Président,

En cette année 2016, 54 % des suppressions d'emplois seront supportées par la seule DGFIP qui aura perdu 20 000 agents depuis sa création en 2008. C'est un véritable plan social qui asphyxie les services avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues. Suppressions supportées pour l'essentiel par la catégorie C qui impactent autant l'exercice des missions que les droits des agents : temps partiel, congés, notation et forcément mutation.

Les solutions préconisées par le directeur général pour justifier et tenter de pallier ces coupes franches incessantes dans les effectifs, résident dans un resserrement sans précédent du réseau de la DGFIP et le développement à marche forcée de la « e-administration ».

Que dire de la retenue à la source présentée comme une mesure de simplification pour les contribuables alors qu'il n'en sera rien.

Sur ce déploiement de la PAS, FO-DGFIP refuse de voir les personnels subir une fois de plus et sans moyens adaptés une charge de travail supplémentaire et donc une dégradation de leurs conditions de travail. En effet, M. Eckert compare cette mission à l'ascension de l'Himalaya et ne propose aucune mesure d'oxygénation des agents. Notre guide sherpa compte-t-il s'en tirer pour pas cher ?

Par ailleurs, la méthode utilisée qui consiste à regrouper sur un même site ou un même étage des services de même nature n'a pour but final que la suppression de personnel avec comme rhétorique éviter la redondance des tâches et proposer un meilleur service au public.

Cela a pour effet de limiter les changements voulus par les agents et de les contraindre à accepter des postes non souhaités.

FO-DGFIP revendique :

- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- une affectation la plus fine possible,
- que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est demandé par un agent,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes à hauteur des besoins des services.
- l'exercice de la CAP doit être effectuée dans son ensemble, mesures de gestion comprises.

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>